**Allocution de la Représentante Résidente du Programme des Nations Unies pour le Développement à l’occasion de la cérémonie de signature de la deuxième convention de financement entre l’Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement en appui à la Cour Pénale Spéciale**

Bangui, 29 septembre 2020.

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, représentant le Ministre de la Justice et des Droits de l’Homme, Garde des Sceaux

Madame l’Ambassadeur de l’UE,

Monsieur Le Président de la Cour Pénale Spéciale

Mesdames et messieurs de la société civile,

Mesdames et messieurs, les professionnels des médias,

Chers collègues des Nations Unies,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C’est un honneur pour moi de prendre la parole, au nom du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) - gestionnaire du projet d’appui à la Cour Pénale Spéciale mis en œuvre conjointement par le PNUD et la MINUSCA, à l’occasion de la cérémonie de signature de cette nouvelle convention de financement entre le PNUD et l’Union Européenne, en appui à la Cour Pénale Spéciale.

Ce soutien financier de l’Union Européenne s’inscrit dans le cadre global de l’appui de la communauté internationale à l’opérationnalisation et au fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale (CPS) qu’appuient également la MINUSCA, le Royaume des Pays Bas, les Etats Unis et la France. Je note que ceci contribue à et s’inscrit dans le cadre de l’appui plus large à la lutte contre l’impunité et la réforme du secteur de la justice.

Mesdames et Messieurs,

L’histoire de la République centrafricaine est marquée par un cycle récurrent de violences, de conflits et agressions par des groupes armés qui ont entrainé des milliers de morts. L’instabilité persiste dans quelques zones du territoire encore sous contrôle des groupes armés, et, en dépit de l’accord politique pour la paix et la réconciliation signé en février 2019, la paix reste donc fragile.

Après les évènements de 2012/2013, une nouvelle juridiction a été créée dans l’ordre judiciaire national en 2015 : la Cour Pénale Spéciale (CPS) dont l’objectif est d’enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains et du droit international humanitaire commis sur le territoire national depuis le 1er janvier 2003.

Pour opérationnaliser la Cour Pénale Spéciale et la soutenir dans la conduite de ses activités judiciaires, deux projets consécutifs et étroitement liés ont été élaborés, d’abord en 2016 puis en 2020, par le Gouvernement centrafricain et ses partenaires. C’est dans ce cadre général que s’inscrivent les appuis financiers hautement appréciés de l’Union Européenne.

En effet, l’Union Européenne, a répondu à cette mobilisation générale en appui à la CPS au travers d’abord un premier financement de 2 000 000,00 €. La gestion a été confiée au PNUD dans le cadre d’un projet spécifique mis en œuvre du 22 octobre 2018 au 21 octobre 2020.

Cette première contribution a permis notamment de doter la CPS d’un système de communication propre et de renforcer son travail d’enquêtes par l’acquisition du matériel d’enregistrement, d’équipements de conservation des preuves ainsi qu’un roster d’interprètes français/sango et vice-versa.

L’appui financier accordé a permis de soutenir activement le travail de l’Organe paritaire chargé de la mise en place du Corps Spécial d’Avocats. A ce jour, le Règlement d’ordre intérieur de ce Corps est adopté, et les processus de recrutement sont en cours.

La contribution européenne a particulièrement soutenu le grand travail de sensibilisation sur la CPS. De nombreuses activités ont été réalisées à Bangui et à l’intérieur du pays. Vous avez tous pu voir je l’espère la belle pièce de théâtre sur la CPS à laquelle près de 80 000 personnes ont assisté à Bangui et dans les capitales des préfectures. Avant même ma prise de fonction en mai 2019, depuis la Tanzanie, où je me trouvais, j’avais déjà entendu parlé cette pièce sur les réseaux sociaux !

Le film documentaire sur la CPS fait aussi une tournée de présentation de février à décembre 2020, à Bangui et à l’intérieur du pays.

De ce qu’on sait des enquêtes de perception que le PNUD appuie avec la MINUSCA, en février 2020, 76% de la population connaît désormais la CPS. Attention : les attentes de justice sont aussi élevées : 40% de la population souhaite que ce soit la CPS qui juge les « abus et les violences commis durant les conflits ».

Il convient aussi de relever à juste titre que l’appui de l’Union Européenne a contribué à l’opérationnalisation de la Cour en terme de plaintes reçues, de dossiers sous analyse et enquêtes ouvertes ainsi que des dossiers référés aux juridictions ordinaires, comme l’a précisé déjà M. le Président de la Cour Pénale Spéciale dans son allocution.

En ce qui concerne le fonctionnement, relevons que la CPS a mis en place ses organes d’enquête (parquet spécial, chambre d’instruction et chambre d’accusation) et est engagée dans la mise en place de ses organes de jugement (chambre d’assises et chambre d’appel). Sont à ce jour en place : 5 magistrats du parquet spécial, 9 juges du siège, 5 greffiers et 5 secrétaires de parquet. L’opérationnalisation du Greffe est initiée. Sa structure est élaborée, validée et mise en place. Elle comprend les unités suivantes : appui aux chambres, gestion de l’information, communication et sensibilisation, soutien et protection des victimes, soutien à la défense et aux victimes, appui à l’administration et appui à la sécurité. Des experts nationaux et internationaux recrutés par le PNUD travaillent sous l’autorité de la Cour à concrétiser ces divers appuis.

Les résultats atteints grâce aussi à l’appui d’autres partenaires (MINUSCA, France, États-Unis, Pays Bas et PNUD) sont aussi à mentionner, notamment la réhabilitation, l’équipement et la sécurisation des bâtiments de l’ancien commissariat central de Bangui (maintenant siège de l’Unité Spéciale de Police Judiciaire de la CPS, et dès bientôt remis à nouveau aux autorités) et de l’ancien Tribunal de Grande Instance de Bangui (maintenant siège de la CPS) ainsi que de la construction, l’équipement et la sécurisation d’un bâtiment annexe pour renforcer la capacité d’accueil de la Cour. Nous noterons ici la réhabilitation, l’extension et l’équipement de la morgue de l’hôpital général de Bangui.

La cérémonie de ce jour est non seulement la célébration de ces nombreux et importants résultats mais surtout l’expression de l’engagement des partenaires – en l’occurrence, l’UE, sans oublier le PNUD avec nos autres partenaires - à accompagner la République centrafricaine ensemble dans cette entreprise vitale pour toute la population aspirant à la paix, à la lutte contre l’impunité et à la justice.

La nouvelle contribution financière de l’Union Européenne de l’ordre de

2 500 000 € accordée maintenant que la CPS est résolument engagée dans son travail judiciaire, permettra de renforcer non seulement ses capacités d’enquête, de poursuite et d’instruction mais également à opérationnaliser l’ensemble des services du Greffe et la mise en place des organes de jugement.

Monsieur le Ministre,

Madame l’Ambassadeur de L’UE

Mesdames et Messieurs,

Je ne peux conclure mon allocution sans adresser mes sincères remerciements à S.E Sigra. Samuela Isopi, Ambassadeur de l’UE, et par elle, à tous les membres sa Délégation, pour leur engagement et pour leur soutien constant à la CPS, et au-delà, en cette période électorale importante pour le pays, à la promotion de l’Etat de droit en République centrafricaine de façon générale.

Je finis mon propos en rappelant cette citation issue d’un poème de Victor Hugo :

***« Que le mal détruise ou bâtisse,***

***rampe ou soit roi,***

***Tu sais bien que j’irai,***

***Justice, j’irai vers toi ».***

Singuila Mingui